

DEPARTEMENT
<b>NORD</b>
CANTON
<b>GRANDE - SYNTHE</b>
COMMUNE
<b>GRAVELINES</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2022 AUT 181

Liberté – Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

3.5 Autres actes de gestion du domaine public  
CDV - 2022

**AUTORISATION D' OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu la demande présentée par \_\_\_\_\_ en date du 13 octobre 2022,

**A U T O R I S E**

- La réservation du stationnement face au 8, rue de Calais à Gravelines lors de la mise en place d'une nacelle en toute sécurité pour des travaux de démontage d'enseigne lumineuse.
- **Sous réserve :**
  - Le stationnement sera réservé face au 8, rue de Calais,
  - La pose des panneaux de signalisation incombe le demandeur,
  - Que la sécurité des passants soit assurée,
  - Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

*Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable*  
*Le 7 novembre 2022*

20 OCT. 2022



MIS EN LIGNE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

20 OCT. 2022